

DROIT DE REGARD

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LES DROITS DE L'HOMME

De la mémoire communiste

La « mémoire » est-elle devenue aujourd'hui un terme à la mode ? Un « diktat » imposé par des idéologues ? Une obligation « culpabilisante » ? Un « devoir » imposé ? La « mémoire » simplifiée, instrumentalisée, n'est-elle pas en train de se substituer à l'histoire, à la connaissance ? Ne se fige-t-elle pas dans une immobilité granitique, au pied de laquelle on dépose des couronnes commémoratives au son du clairon journalistique ? La tragédie d'une période de l'histoire que l'on voudrait rappeler ainsi aux contemporains ne perd-t-elle pas de son intensité ? A l'opposé de cette mémoire anémiée et banalisée, la mémoire vivante ne peut être qu'un vécu. C'est l'histoire, la connaissance, qui assurent sa survie et donnent un sens au passé à l'intention des générations futures.

La mémoire du communisme a été un long et tragique vécu pour des générations successives dans les pays de l'Est et en URSS. Elle se nourrissait et se perpétuait par des connaissances « souterraines », interdites. Pendant des décennies, elle a été une mémoire « clandestine », une mémoire des catacombes. Paradoxalement, le pouvoir communiste en crise laissa échapper cette mémoire de son enfermement. Rappelons les faits : c'est au cours du xx^e congrès du P.C.U.S. que Nikita Krouchtchev ouvrit la boîte de Pandore de la mémoire. Dans son rapport, il redonna leur nom à des « non-personnes » et à des « non-peuples » rayés de l'histoire. Déjà, derrière eux, se profilait la gigantesque ombre des zeks et se dessinaient les contours de l'Archipel.

Quelques mois plus tard, en Pologne, la libéralisation du régime débrida la mémoire. Journaux et revues publiaient des témoignages des victimes, rétablissaient la vérité sur des événements historiques. La Révolution hongroise secoua les fondements du régime communiste. On fit des funérailles nationales à Rajk réhabilité.

A Prague, à Bucarest, à Sofia, les langues se déliaient. Les écrivains en Congrès demandaient la réhabilitation des victimes.

Après le xxii^e congrès du P.C.U.S. qui alla plus loin que le xx^e congrès dans la dénonciation des crimes du « stalinisme », des dizaines de milliers de personnes furent libérées et réhabilitées. Ceausescu, arrivé au pouvoir, ferma l'horrible bague de Sighet. Des commissions enquêtèrent sur la « violation des lois socialistes » (sic) et démontèrent certains mécanismes de la terreur. Dans les années soixante, c'est dans les revues d'histoire, dans des romans, qu'on trouve des faits passés sous silence. Ivan Denissovitch déploie sa gigantesque carrure, tel un Golem sur les Goulags. Certes, dégel et regel se suivent à un rythme de métronome, mais la mémoire se libérait des catacombes.

Cependant, comme on ne vit pas que de pain, on ne se nourrit pas en permanence de la mémoire tragique. C'est pour cette raison qu'après la chute du communisme, les gens désiraient vivre leur liberté, avec force et vigueur, n'en déplaisent aux esprits chagrins. Dans ces sociétés désormais ouvertes et pluralistes, la mémoire des crimes du communisme n'est ni une obligation, ni un devoir, ni une antienne. La revanche qui, dans d'autres cas, sous-tend l'appel lancinant au « devoir de mémoire » est étrangère à la démocratie recouvrée.

La mémoire du communisme est un travail patient échu à l'histoire et aux hommes qui subirent dans leur chair ou dans leur âme la terreur de ce système. Les hommes ont le libre choix de leur mémoire. A eux de la transmettre. Aux historiens d'en apporter la connaissance. A ceux pour qui il n'y a pas de devenir sans histoire, la volonté de la sauvegarder.

Communisme : les chantiers

Bien des opposants aux régimes communistes installés au centre et à l'est de l'Europe ont payé de leur liberté ou de leur vie les critiques qu'ils formulaient. Ils n'ont donc pas attendu la chute du système pour se manifester.

Les appareils d'Etat communistes, après la mort de Staline, ont eux-mêmes dénoncé les formes les plus brutales de la répression, telle qu'elle s'était manifestée dans le passé. Le xx^e congrès du PCUS (février 1956), l'Octobre polonais comme le soulèvement hongrois quelques semaines plus tard, ont contribué à ce que les atteintes aux droits de l'homme, la violence et le mensonge liés à la naissance et aux premières décennies communistes ne soient pas oubliés.

Toléré voire encouragé par les Etats, sous des formes limitées comme "la critique du culte de la personnalité" ou des "manquements à la légalité socialiste", justifié par des réhabilitations et des mesures d'amnistie, un regard plus distancié à l'égard de l'histoire officielle s'est ainsi affirmé dans la plupart de ces pays.

Ce développement critique s'est radicalisé sous la perestroïka gorbatchévienne puis avec la chute du communisme (1989-1991).

Cependant, aujourd'hui, cette cri-

tique du communisme, ce souci du passé, cette volonté de conserver vivante la mémoire des erreurs et des horreurs, ne sont perçus comme éléments nécessaires d'une décommunisation en profondeur que par une minorité. Talonnée par d'autres tâches et mue par d'autres aspirations bien compréhensibles, la population des Etats que dominaient autrefois les partis communistes n'est souvent pas concernée par le travail historique ou par la sauvegarde de la mémoire des temps du communisme.

Cette réserve ne durera probablement pas. L'arriéré de souffrances, d'injustices mais aussi de compromissions et de culpabilité est trop lourd pour ne pas resurgir plus tard. Il nous semble utile de favoriser cette prise de conscience "à l'Est" mais aussi dans notre pays où subsistent dans bien des milieux politiques et intellectuels une révérence larvée au communisme, en tout cas une réticence marquée à le dénoncer, comme on a pu le voir récemment lors de la publication du *Livre Noir du Communisme* (novembre 1997). Trop souvent encore, l'ennemi reste la démocratie, faussement qualifiée d'"ultralibéralisme". Au nom de l'"antifascisme", de l'"antiracisme" ou de l'"antiimpérialisme", les valeurs démocratiques sont contestées par des partis qui se réclament ouvertement du communisme et de ses variantes.

C'est la légitimité même de leur combat que nous mettons en cause. Et nous répétons notre attachement aux principes qui ont présidé à la constitution de la Société Internationale des Droits de l'Homme : il ne saurait y avoir de défense et de promotion des droits de l'homme sans défense et sans promotion de la démocratie – ce qui implique à nos yeux la dénonciation la plus vigoureuse de son adversaire le plus radical : le totalitarisme.

C'est pourquoi, dans le souci de faire connaître mieux encore les méfaits du communisme, d'aider ceux qui se consacrent à cette tâche à l'Est avec de bien faibles moyens, mais aussi dans le souci d'éclairer notre opinion publique, nous avons commencé une enquête sur les efforts entrepris en Europe centrale et orientale pour étudier et faire connaître les méfaits du communisme.

Nous proposons donc à nos lecteurs, sous une forme résumée mais systématique, quelques-uns des acquis du travail qu'ont mené pour *Droit de Regard* Chantal Placide et Laurent Migairou.

Quelle que soit la valeur de cette étude – qui est grande – elle ne doit être considérée que comme ce qu'elle est : une première étape. Nous reviendrons sur ces problèmes et, nous l'espérons, sous d'autres formes que l'écrit.

Pierre Rigoulot

de la mémoire

Bulgarie

1. Aspects juridiques

Une large amnistie était déjà intervenue le 9 septembre 1964. Une nouvelle, plus complète, a été décrétée par le Parlement au début de 1991, qui efface la plupart des condamnations de nature politique prononcées sous le régime communiste.

Quelques figures majeures du communisme ont été traduites en justice, comme Todor Jivkov (mais pour des faits annexes) ou les responsables de massacres dans le camp de Lovec au début des années 60. En ce qui concerne les retraites des anciens détenus pour raisons politiques, la loi stipule que chaque année de camp ou de prison équivaut à 1,8 année de travail.

2. Les commémorations par la société civile.

Peu nombreuses. On peut citer le défilé en tenue de deuil le jour choisi pour la fête nationale par le pouvoir communiste, les rassemblements au cimetière de Sofia au début février pour marquer l'anniversaire de la répression du Parlement bulgare en 1945 ou sur la tombe du leader agrarien Nicolas Petkov, exécuté en 1947.

3. Les lieux de commémoration

Ni musée, ni mémorial. Une plaque sur l'emplacement du camp de Lovec...

4. Les publications sur la répression communiste

On trouve des mémoires de détenus dans les locaux d'associations d'anciens prisonniers. Accès limité aux archives. Peu de publications.

5. Les associations pour la mémoire.

Il existe seulement deux associations ("Union des personnes injustement réprimées"). Elles regroupent d'anciens détenus qui s'efforcent de venir en aide à leurs membres les plus démunis.

Pologne

1. Aspects juridiques

Une amnistie a été décrétée en 1990 sur toutes les condamnations politiques du régime précédent.

Quelques responsables de l'ancien régime sont jugés, comme le général Humer, de la S.B., accusé d'avoir torturé des prisonniers pendant l'époque stalinienne, ou les policiers qui avaient provoqué la mort de 17 mineurs manifestants en 1981.

La loi indemnisant les anciens détenus des camps nazis a été élargie en 1995 aux détenus des camps soviétiques et des prisons polonaises.

2. Commémorations par la société civile

Elles sont nombreuses et souvent le fait d'associations d'anciens combattants

3. Les lieux

Plusieurs villes possèdent un musée consacré au communisme : Varsovie, notamment sur Katyn, Lodz (une section au Musée des combattants pour la Liberté), Poznan (sur l'insurrection de 1956). Un mémorial sera érigé à Katyn cette année.

4. Les publications

Livres et brochures publiés par de nombreux petits éditeurs.

5. Les associations pour la mémoire.

Très nombreuses. Parmi les plus importantes : l'Association des anciens détenus de l'époque stalinienne (4000 membres), l'Association des soldats des forces secrètes (1944-1956), l'Association des Polonais déportés en Sibérie (Sybirjacy).

Hongrie

1. Aspects juridiques

Une grande partie des victimes du régime stalinien avait déjà été réhabilitée sous le régime de Kadar. A partir de 1989, d'autres réhabilitations ont commencé, qui concernent la période 1960-1980.

Une première loi d'indemnisation des victimes des étatisations a été votée en 1991, élargie aux paysans en 1992 et 1993.

Des procès sont instruits contre des responsables de fusillades lors du soulèvement de 1956.

2. Commémorations

Elles sont le fait des autorités civiles comme d'associations et concernent essentiellement le souvenir de l'insurrection de Budapest en 1956. Le 23 octobre, date du déclenchement du soulèvement, est aujourd'hui fête nationale.

3. Lieux

Plusieurs dizaines de monuments et de lieux consacrés à la mémoire de la répression communiste existent.

4. Associations

Il y en a 4 ou 5, dont "Pofosz" – 1300 membres – une association d'anciens prisonniers politiques.

5. Publications

Plusieurs dizaines de publications d'intérêt divers. L'une d'entre elles recense les lieux de mémoire.

L'entrée principale de l'ancienne prison avec au dessus de la porte une plaque mentionnant :

CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES
SUR LE TOTALITARISME
LE MUSÉE DE LA PENSÉE EMPRISONNÉE

1. Aspects juridiques

Plusieurs amnisties ont été décrétées sous Ceausescu, à partir de 1965 et concernant la période de Georgiu Dej. Après 1989, une nouvelle amnistie a été votée pour les condamnations politiques prononcées sous le régime Ceausescu, ainsi que des réhabilitations de responsables politiques non communistes.

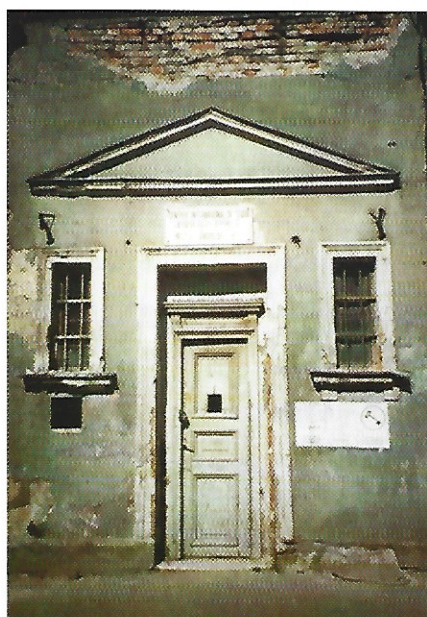
2. Commémorations

Pas de commémorations officielles mais deux fois par semaine la télévision diffuse une émission intitulée "La mémoire de la douleur".

Quelques manifestations de la mémoire ont eu lieu ces dernières années (par exemple un congrès des réfugiés roumains des territoires soviétiques et, depuis juillet 1995, une rencontre annuelle d'anciens détenus du camp de Sighet).

3. Lieux de mémoire

On trouve des monuments aux victimes des camps de Sighet et de Gherla. Le premier camp abrite aussi un musée. Sur certains charniers des croix ont été érigées.



Roumanie

4. Associations

Il en existe 5 ou 6

5. Publications

La revue mensuelle d'histoire *Magazin Istorie* publie depuis 1990 des analyses et témoignages sur la période communiste.

La Biblioteca Sighet, sous l'égide du Conseil de l'Europe et de la Fondation Académique civique, a publié environ 400 ouvrages de témoignages. Les éditions Humanitas publient aussi des mémoires sur le communisme.



IN MEMORIAM

SEULS LES MURS DE CETTE ODIEUSE PRISON SAVENT EN VÉRITÉ LES TERRIBLES MOMENTS DE SUPPLICE ENDURÉS PAR CES HOMMES VALEUREUX DE LA NATION ROUMAINE, FERMES COMBATTANTS CONTRE LE COMMUNISME. QUE LEUR SACRIFICE SOIT À JAMAIS BÉNI ET LEUR MÉMOIRE HONORÉE !

„LE FORUM DÉMOCRATIQUE ANTITOTALITAIRE”

Russie

1. Aspects juridiques

Tous les anciens prisonniers politiques ont été réhabilités. Une loi adoptée en 1993 et complétée depuis permet une réhabilitation personnelle très large. N'en sont exclus que les collaborateurs avérés de l'occupant nazi.

Cette loi fait remonter à novembre 1917 les pratiques dénoncées et élargit donc bien au-delà du seul "stalinisme" la mise en cause de l'Etat totalitaire.

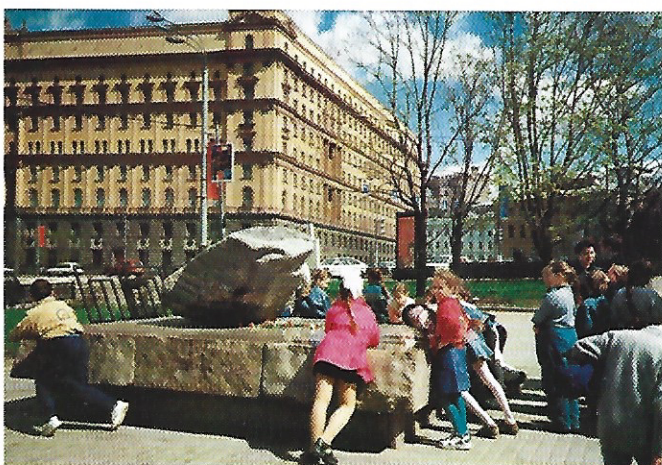
Très peu de responsables de camps ont été jugés.

Qui en fait la demande a accès à son dossier judiciaire (mais pas au dossier de police).

Pour le calcul des retraites, une loi de juillet 1997 stipule qu'une année de camp équivaut à une année de travail normal. L'indemnité compensatrice pour les ex-détenus a été réduite à 500 000 roubles.

2. Commémorations

L'Etat se tient sur la réserve. L'essentiel est fait par des associations, comme Mémorial. Celle-ci a par exemple organisé le 20 janvier 1998 une cérémonie à la mémoire des victimes de l'Assemblée constituante dissoute en 1918, avec excursion aux îles Solovki et sur les lieux de massacres massifs. Des réunions sur les lieux de charniers (comme Boutovo ou Kommunarka) mais aussi des émissions de télévision consacrées au passé communiste, ont eu lieu.



Chaque jour des moniteurs emmènent leurs jeunes élèves à ce monument élevé à la mémoire des victimes du communisme. Au fond la Loubianka

3. Les lieux

La Russie compterait une quarantaine de monuments, la plupart modestes, rappelant la terreur. A Moscou, sur la place de la Loubianka, un bloc de pierre des îles Solovki rappelle les millions de victimes du communisme.

Le musée Sakharov du totalitarisme, à Moscou, retrace l'histoire de la terreur sous le régime soviétique et ses conséquences sur la société civile.

Par ailleurs, les associations ont aménagé de petits musées dans leurs locaux.

4. Publications

Une littérature considérable existe : articles dans la presse, revue de "Mémorial" qui, 4 fois par an, publie des études historiques, des témoignages de zeks, etc.

Avec l'aide d'associations privées comme le fonds Soros ou des fonds protestants, ou provenant de la Communauté européenne (projet Tacis), des ouvrages sont publiés comme "l'Histoire des répressions soviétiques" par Iouri Stetovski.

5. Les associations

Elles ne reçoivent de subventions que de fonds privés ou étrangers.

"La société ouverte", sur des fonds Soros, est présente dans 5 grandes villes et aide à la publication d'ouvrages de souvenirs.

"Mémorial" est présente dans toute la Russie – et, sous d'autres noms, dans les républiques de l'ex-URSS. Elle compte deux permanents par ville en moyenne, mais il y en a 15 à Moscou.

Le "fonds Soljenitsyne" vient en aide à de nombreux ex-détenus.

Une "Maison des droits de l'homme" existe aussi dans quelques villes.

INTERNET

Le Président de la section d'Irkoutsk de Mémorial, Alexandre Alexandrov et l'historien, professeur à l'Institut pédagogique d'Irkoutsk, Vladimir Tomilov travaillent depuis plusieurs années sur un "livre de la mémoire" et viennent de mettre sur le Web la liste des victimes du communisme en Sibirie Orientale. Vous pouvez la consulter : www.irnet.ru/alexlex

Ukraine

1. Aspects juridiques

Après les réhabilitations dans le cadre de l'URSS post-stalinienne, les Ukrainiens ont bénéficié de la loi de 1989 dans le cadre de l'Union, confirmant les réhabilitations plus anciennes et y ajoutant celles qui concernaient une période plus récente.

Une loi d'indemnisation des anciens propriétaires a été votée. Mais elle n'est pas facilement applicable.

Une loi de dommage financier a été votée en faveur des anciens détenus, encore moins applicable du fait des difficultés financières de l'Etat. Pas de poursuites judiciaires contre les responsables communistes mais un travail de documentation entrepris sous l'impulsion de Les Taniouk pour permettre un grand procès du communisme.

2. Commémorations

Tolérées par le pouvoir et soutenues par certains députés du mouvement "Roukh", les plus connues sont celles des 7-9 novembre pour commémorer l'extermination de l'élite ukrainienne aux Solovki en 1937 et, le deuxième dimanche de mai, le rassemblement de Bykovnia, lieu de gigantesques charniers de la période 1936-1941.

3. Monuments

On trouve en Ukraine près de 500 monuments, la plupart très modestes, consacrés à la famine de 1932-1933 provoquée par l'Etat soviétique, près de 300 monuments consacrés aux autres formes de répression dans la région de Lviv, et encore une vingtaine dans les grandes villes plus à l'Est (Kiev, Kharkov, etc.)

4. Publications

Deux cents publications d'importance inégale depuis 1991, sur la mémoire du communisme.

5. Associations.

Cinq ou six, dont "Mémorial" à Kiev dirigé par Taniouk, un bureau américano-ukrainien des droits de l'homme (dirigé par l'ancien dissident S. Glouzman) et l'Association "L'Histoire", dont le responsable est Iouri Pokaltchouk.

Kazakhstan

1. Aspects juridiques

Une loi de réhabilitation, très inspirée de la loi russe, a été votée en avril 1993. En gros la moitié des victimes a déjà été réhabilitée après examen de leur cas.

Des indemnisations ont été accordées aux anciens détenus et aux peuples déportés au Kazakhstan (Tchéchènes, Allemands de la Volga, etc.). Elles se montent aux 2/3 du salaire minimum par année de camp, plus une allocation-logement de 50% du loyer, la gratuité pour les transports urbains, pour un séjour en maison de repos et un billet de train gratuit.

2. Commémorations

Des stèles commémoratives, des conférences, des séminaires ont été organisés par l'association "Adinet", ex-Mémorial.

3. Lieux

On élève des monuments sur les lieux des anciens charniers. Le premier l'a été à Janalyk, lieu d'un charnier de 3000 personnes. Un musée du totalitarisme est prévu à Almaty (ex Alma-Ata).

4. Publications

Des listes de victimes ont été publiées par chacune des branches de l'association "Adinet". On les appelle "Kniga skorbi", les "livres du chagrin".

5. Associations

L'association "Adinet", fondée en 1998, est la plus active.

Biélorussie

1. Aspects juridiques

Après le xx^e congrès du PCUS en 1956, des réhabilitations avaient touché les milieux nationalistes et les victimes des purges stalinienne. Mais depuis 1990, il n'y a pas eu de dispositions générales à leur sujet. Pas de procès contre les responsables communistes : le pouvoir n'en veut pas.

2. Les commémorations

A partir de 1988, plusieurs "meetings-requiems" ont été organisés par des associations indépendantes.

3. Lieux de mémoire

Des croix et des plaques ont été posées sur les grands charniers, comme celui de Kouropaty (100 000 morts), Gomel, Moghilev et Grodno.

4. Publications

Elles sont le fait d'associations. Surtout sous la forme de brochures.

5. Les associations

Existent notamment une "Société historique et culturelle pour la mémoire des victimes du stalinisme", "le Martyrologe", fondé en octobre 1988, présidé par l'écrivain Vassil Bykov.

Lituanie

2. Commémorations

On estime à près de 1500 le nombre de réunions commémoratives organisées depuis l'indépendance, à 160 les expositions et conférences, sans parler de 43 pèlerinages en Sibérie, sur les anciens lieux de déportation de Lituaniens.

3. Lieux

Plusieurs centaines de monuments et croix ont été érigés, plus d'une centaine de plaques ont été apposées, une vingtaine de cachettes souterraines, où les résistants à l'occupation se cachaient, ont été rénovées.

Des musées du génocide, de la résistance et de la déportation ont été ouverts dans plusieurs villes : Vilnius, Kaunas, Panevezis, Palanga et Mariampol.

4. Publications

Une cinquantaine d'ouvrages ont été publiés. Des historiens mènent un travail de recherches, publient une revue : "Archives des luttes pour la liberté". L'"Union des prisonniers politiques" publient des souvenirs de déportés et de résistants.

5. Associations

Une "Union des prisonniers politiques et déportés lituaniens" a été constituée en juillet 1988. Son domaine est large (humanitaire, culturel, politique). Elle publie un hebdomadaire, "Le déporté".

Ces premières indications seront suivies d'autres, qui concernent notamment la Tchécoslovaquie, la Géorgie, l'Arménie, l'Estonie. Comme on le voit, la route des mémoires est encore longue, d'autant que l'intérêt pour le passé tragique du communisme a tendance à s'essouffler. Le contraste est frappant entre le nombre énorme de victimes et la volonté encore discrète de manifestations en faveur de leur mémoire.

On retiendra cependant dans tous les pays :

- le rôle moteur de personnalités intellectuelles, souvent des écrivains, qui tranchent avec les milieux officiels et universitaires, plutôt passifs dans l'ensemble.
- la volonté de témoigner et de travailler sur ce thème de la mémoire.
- la volonté de nommer, qualifier, localiser, signifier, même par des signes très modestes, les souffrances endurées.
- la volonté de voir la mémoire du communisme jouer un rôle sur la scène politique
- la volonté de publier ce qui doit être conservé.
- la défense juridique, le soutien moral et matériel aux victimes
- l'opposition aux courants conservateurs néo-communistes, particulièrement bien ancrés en Russie, Biélorussie, Ukraine et Roumanie.
- l'aide matérielle et financière d'institutions européennes et américaines.

Le devoir de mémoire et l'avenir

Nous avons consacré ce numéro de *Droit de Regard* à la mémoire des victimes du communisme. Serait-ce encore un appel à la repentance ? Serait-ce une façon de reconnaître notre responsabilité collective dans l'expansion d'une idéologie au nom de laquelle on continue de tuer et d'asservir ? Serait-ce une manière de condamner le silence de nombreux intellectuels longtemps solidaires du Parti Communiste Français ?

Aujourd'hui encore, bien frileuses sont les dénonciations des violations des droits de l'homme en Chine, au VietNam, à Cuba ou encore en Corée du Nord où la faillite du régime engendre, au moins, une sous alimentation chronique.

Le devoir de mémoire ne peut pas se réduire à l'auto-flagellation et au conformisme des idées. C'est un penchant actuel que de céder à la mortification, de ressusciter dans la commémoration les clivages idéologiques anciens, de se livrer à des tentatives de récupération politique de faits historiques caricaturés, étant sous entendu qu'il y aurait d'un côté les bons Français, de l'autre les mauvais, opposés dans un manichéisme gauche-droite de mauvais aloi.

Le bicentenaire de la Révolution française de 1789 a célébré les valeurs de la République mais occulté la période de la Terreur. Ne doit-on pas s'étonner aussi de voir évoquée l'affaire Dreyfus dans une hagiographique opposition des dreyfusards (de gauche) et des anti-dreyfusards (de droite) ?

Pour autant, faut-il renoncer à tout devoir de mémoire et étudier froidement l'Histoire sans se souvenir de ses victimes ?

Non bien sûr.

L'historienne et helléniste Nicole Loraux rappelait, dans un livre récent, qu'à Athènes, à la fin d'une

guerre civile particulièrement cruelle, les démocrates interdirent aux citoyens d'évoquer les maux du passé... Cette mémoire rancunière était même punie de mort car, disaient-ils, seule devait compter la reconquête de la liberté et la restauration de la concorde.

Ce volontarisme en faveur de l'oubli serait tout aussi néfaste que celui de la mémoire mortifère et borgne. C'est donc l'état d'esprit avec lequel nous célébrons et commémorons qu'il faut changer.

Les Sud-Africains ne nous montrent-ils pas la voie avec la Commission "Vérité et Réconciliation" devant laquelle viennent témoigner bourreaux et victimes du régime de l'apartheid, hantés par le désir de vérité et de réconciliation nationale ?

"Ceux qui souffrent d'amnésie, ceux qui oublient le passé sont destinés à le répéter... Pour être capable de pardonner, on a besoin de savoir à qui l'on pardonne et pourquoi...", déclarait Mgr Desmond Tutu, lors de l'installation de cette commission en 1995. C'est une expérience que la SIDH suivra attentivement.

Il nous semble en effet nécessaire d'aller au delà du *mea culpa* permanent comme de la dénonciation simpliste, et d'essayer de comprendre toujours mieux, dans un esprit de réconciliation.

Evoquer la mémoire des victimes du communisme participe de cette démarche.

C'est en elle que nous devons trouver la force de combattre l'idéologie quelle qu'elle soit, qui, érigée en système de gouvernement, nous fera toujours entrer dans le futur à reculons.

A ce prix, nous pourrons regarder l'avenir.

Sabine Renault-Sablionière



Directeur de la publication : Pierre Rigoulot
 Directeur de la rédaction : Sabine Renault-Sablionière
 Réalisation : Marianne Séguin